



Conformité d'un produit délivrance pose

Par **peterwoody**, le **28/05/2016** à **14:40**

Bonjour,

lors de la construction de ma maison (2014) le menuisier en charge de la pose des portes intérieures devait me poser des portes à galandages de la marque Eclisse (écrit sur devis et ensuite sur facture)

J'ai le 15 décembre 2014 signé le pv de réception mais ne savais pas à ce moment qu'en fait je n'avais pas le bon produit livré et installé.

Je m'en suis rendu compte au début de cette année après plusieurs problèmes de réglages sur ces portes à galandages.

J'ai finalement découvert que ce n'était pas le produit prévu et que j'avais demandé en le comparant avec celui d'un voisin qui lui a ce produit (marque Eclisse).

Le menuisier ne veut rien savoir et me dit que c'est un produit équivalent ce qui pour moi n'est pas exact parce que d'une part je n'ai pas de garantie constructeur de 12 ans sur les matériaux de fabrication (chose que la marque Eclisse garantie) et que d'autre part rien qu'en regardant la qualité visuelle du produit ce n'est pas "équivalent"

que puis je faire?
merci de votre réponse
cordialement

Peterwoody